

05 juin 2015 -14:44

Appartient à Conseil des ministres du 5 juin 2015

SPF Affaires étrangères : sélection comparative des agents de la carrière extérieure et de la carrière consulaire

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 4 juillet 2014 fixant le statut des agents de la carrière extérieure et de la carrière consulaire.

Le SPF Affaires étrangères a lancé, en octobre 2014, une sélection comparative pour le recrutement de stagiaires de la carrière extérieure, via le Bureau de sélection de l'administration fédérale Selor. Une des conditions d'admissibilité pour l'accès à la sélection comparative était d'avoir réussi l'examen linguistique visé à l'article 14, alinéa 2, de l'arrêté royal du 8 mars 2001. Or, Selor n'est pas en mesure d'organiser des examens linguistiques préalables supplémentaires pour un tel afflux de candidats (environ 3000).

Le projet d'arrêté royal prévoit dès lors que, pour la première sélection comparative pour l'admission à la première partie du stage, la compétence de fixer la date à laquelle le candidat doit satisfaire à la condition d'admissibilité liée à cet examen linguistique est laissée à l'administrateur délégué du Selor.

Les candidats pourront ainsi passer l'examen linguistique "article 14, alinéa 2 – 2e langue nationale (connaissance élémentaire)" au même moment que l'examen linguistique d'anglais C1, qui fait également partie de la sélection comparative. Les candidats qui ne réussissent pas l'examen linguistique "article 14, alinéa 2" seront exclus ensuite du reste de la sélection comparative.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>